Rapporteur : Mme COTTENCEAU

28

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 DECEMBRE 2016

oOo

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY-ANTONY-HAUTS DE BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR) - ANNEE 2015

oOo

RAPPORT

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts de Bièvre pour le Chauffage Urbain et le Traitement des Résidus Ménagers (SIMACUR) a établi son rapport d'activité pour l'année 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

OBJET : **COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY-ANTONY-HAUTS DE BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR) - ANNEE 2015**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-39 ;

VU le rapport d'activité du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts de Bièvre pour le Chauffage Urbain et le Traitement des Résidus Ménagers (SIMACUR) pour l'année 2015 ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE.- Prend acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts de Bièvre pour le Chauffage Urbain et le Traitement des Résidus Ménagers (SIMACUR) pour l'année 2015.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire